

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mars 2013

## REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 1095

présenté par

M. Molac, Mme Pompili, Mme Attard, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Auroi,  
M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert,  
M. Mamère, Mme Massonneau, M. Roumegas et Mme Sas

-----

**ARTICLE 5**

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« ainsi que dans les écoles en langue régionale. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les effets positifs du bilinguisme étant d'autant plus marqués qu'il est précoce, les écoles en langues régionales doivent pouvoir accueillir prioritairement des enfants de deux ans.